



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	17

DELIBERATION N° 107/2022

OBJET :

Approbation de la location
d'une parcelle à Praghïou
pour l'installation d'une
antenne relais téléphonie
mobile

Le lundi 26 septembre 2022 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2022

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Francis FREYCOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Danielle GASTALDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Geneviève IDDA donne pouvoir à Isabelle SAUVE, Marylène WALKOWIAK donne pouvoir à Audrey ROSSI, Karine BOETTI donne pouvoir à Sébastien OLHARAN, Jérôme BOUERI donne pouvoir à Julia BONNET, André IPERT, Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'opérateur ORANGE via la Société TOTEM France, pour l'implantation d'une antenne relais téléphonie mobile sur une parcelle appartenant à la Commune, sise Chemin de Praghïou, lieu-dit Masca, afin de développer et d'exploiter son réseau.

L'opérateur souhaite installer sur la parcelle cadastrée section F n° 511 située Chemin de Praghïou, au lieu-dit Masca, un pylône de 24 mètres de hauteur.

Ainsi, **Monsieur le Maire** propose de mettre à disposition ledit terrain à l'opérateur téléphonique aux conditions suivantes :

- Montant et durée : les modalités de la location seront définies dans une convention établie entre les deux parties.
- Projet : se référer aux plans de masse « existant » et « projet » annexés à la présente délibération.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'approbation de la location d'une parcelle à Praghïou pour l'installation d'une antenne relais téléphonie mobile.

AR Prefecture

006-210600235-20220926-2022_138-DE

Reçu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la location d'une parcelle cadastrée section F n° 511, située Chemin de Praghiau, lieu-dit Masca, pour l'installation d'une antenne relais téléphonie mobile.

PRECISE que la Société ORANGE devra obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de location.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire

Sébastien OLHARAN



The official stamp is circular with the text 'MAIRIE de BREIL-SUR-ROYA' around the top edge and '06540' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower and a figure holding a staff.

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le

Le Maire

Sébastien OLHARAN